

Financements publics des industries du bois : quelle contribution aux objectifs climatiques ?

Annexe B – Données et informations complémentaires sur les dispositifs d'aide publique concernant la filière bois française

20/03/2025

Cette annexe rassemble des données et informations complémentaires relatives aux dispositifs analysés dans le rapport principal. Elle regroupe des éléments initialement intégrés au rapport, mais qui en ont été extraits afin d'en améliorer la lisibilité.

Son organisation reprend la structure du rapport principal. Les tableaux et figures présentés ne font pas systématiquement l'objet de commentaires détaillés, ceux-ci étant développés dans le rapport, auquel il convient de se référer pour l'analyse.

Table des matières

1 Bois énergie : des financements en hausse qui mettent sous tension la ressource	
[Compléments]	2
1.1 Le Fonds chaleur : le dispositif historique de soutien au bois énergie	2
1.1.1 Les financements pour les chaufferies biomasse multipliés par 3 en 2024	2
1.2 730 M€ de financements pour les chaufferies industrielles depuis 2020 [BCIAT]	3
1.3 200 M€ dédiés au séchage du bois et à l'autonomie énergétique des industries du bois [BCIB]	4
1.4 40 M€ pour le développement d'une filière de granulés en France [Granulés]	6
1.4.1 70% des financements pour les granulés bois	6
2 Du côté de l'industrie, des financements qui renforcent le modèle de production actuel [Compléments]	7
2.1 200 M€ pour soutenir l'industrialisation de la filière bois au service de la construction bas carbone [SCB]	7
2.1.1 +3,6 Mm3 de bois mobilisés, concentrés sur 4 régions	8
2.2 76 M€ pour optimiser les procédés et moderniser l'outil industriel [IPPB]	12
3 Références	16

1 Bois énergie : des financements en hausse qui mettent sous tension la ressource [Compléments]

1.1 Le Fonds chaleur : le dispositif historique de soutien au bois énergie

1.1.1 Les financements pour les chaufferies biomasse multipliés par 3 en 2024

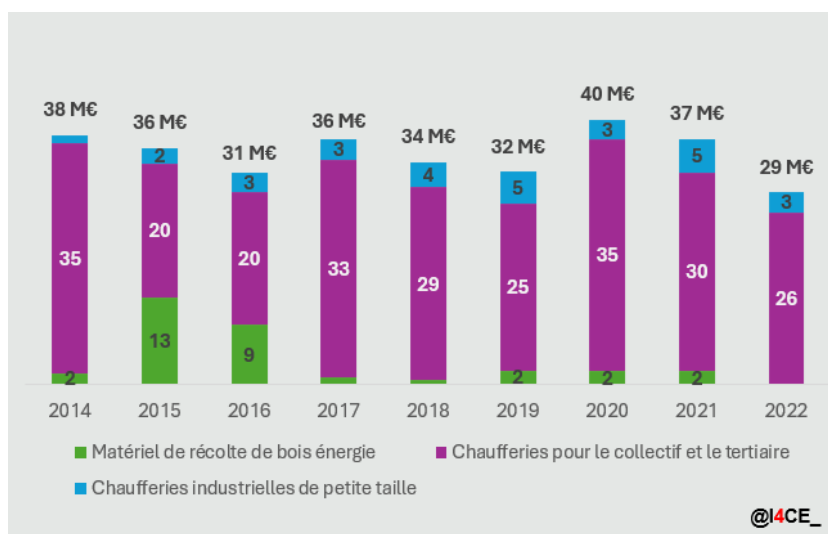
Tableau 1 Part des chaufferies industrielles moyennes soutenues par le Fonds chaleur (via BCIAT)

2011	2012	2012	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
44%	41%	33%	41%	57%	50%	17%	43%	52%	56%	53%	76%	53%	15%

@I4CE_

Source : I4CE, d'après des données fournies par la Direction Bioéconomie et Energies renouvelables de l'ADEME en 2025.

Figure 1 Répartition des investissements du Fonds chaleur dans les projets biomasse hors projets BCIAT/BCIB



@I4CE_

Source : ibid.

1.2 730 M€ de financements pour les chaufferies industrielles depuis 2020 [BCIAT]

Tableau 2 Chiffres clés sur les projets BCIAT de 2009 à 2023

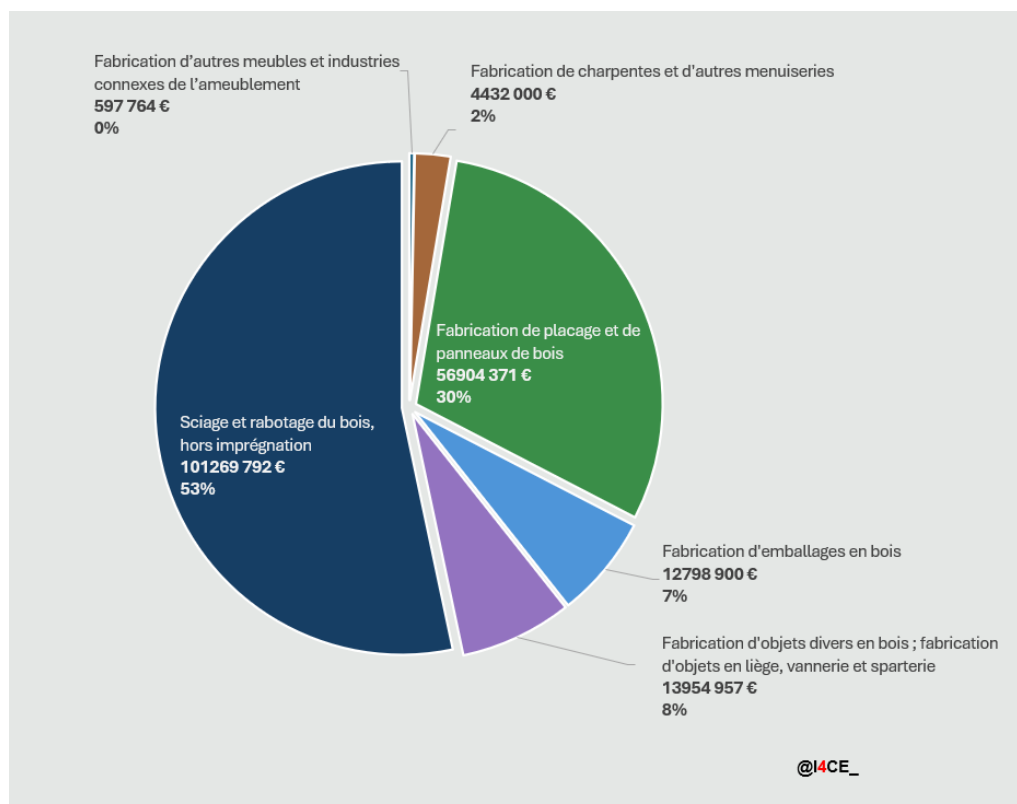
	Unité	2009-2022	2023	Total
Lauréats	Nb projets	245	48	293
En fonctionnement	Nb projets	81		
En cours de réalisation	Nb projets	164		
Aides à l'investissement	Millions €	889	174,4	1063,4
En fonctionnement	Millions €	162		
En cours de réalisation	Millions €	727		
Production thermique totale	TWh/an	16,4	2,0	18,4
En fonctionnement	TWh/an	4,6		
En cours de réalisation	TWh/an	11,8		
Tonnage approvisionnement	Mt/an	5,7	0,8	6,5

@I4CE_

Source : I4CE, d'après (DGE, 2023) pour la période 2009-2022, et d'après des données fournies par la Direction Bioéconomie et Energies renouvelables de l'ADEME en 2025 pour 2023.

1.3 200 M€ dédiés au séchage du bois et à l'autonomie énergétique des industries du bois [BCIB]

Figure 2 Répartition des aides BCIB par secteur d'activité



Source : I4CE d'après (ADEME, 2025f).

NB : Le secteur d'activité a été modifié par les auteurs pour cinq projets lauréats pour lesquels l'activité initialement renseignée était celle d'une autre entité de leur entreprise, non rattachée aux industries du bois.

Tableau 3 Nombre de projets BCIB par secteur d'activité principale

Activité principale	Nombre de projets
Fabrication d'autres meubles et industries connexes de l'ameublement	1
Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries	2
Fabrication de placage et de panneaux de bois	9
Fabrication d'emballages en bois	4
Fabrication d'objets divers en bois ; fabrication d'objets en liège, vannerie et sparterie	2
Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation	24
Total général	42

@I4CE_

Source : I4CE d'après (ADEME, 2025f). NB : Le secteur d'activité a été modifié par les auteurs pour cinq projets lauréats pour lesquels l'activité initialement renseignée était celle d'une autre entité de leur entreprise, non rattachée aux industries du bois.

La répartition régionale montre une concentration en Auvergne-Rhône-Alpes (12 lauréats), Bourgogne-Franche-Comté (10) et Nouvelle-Aquitaine (10), les autres régions comptant un nombre plus limité de bénéficiaires (Tableau 4).

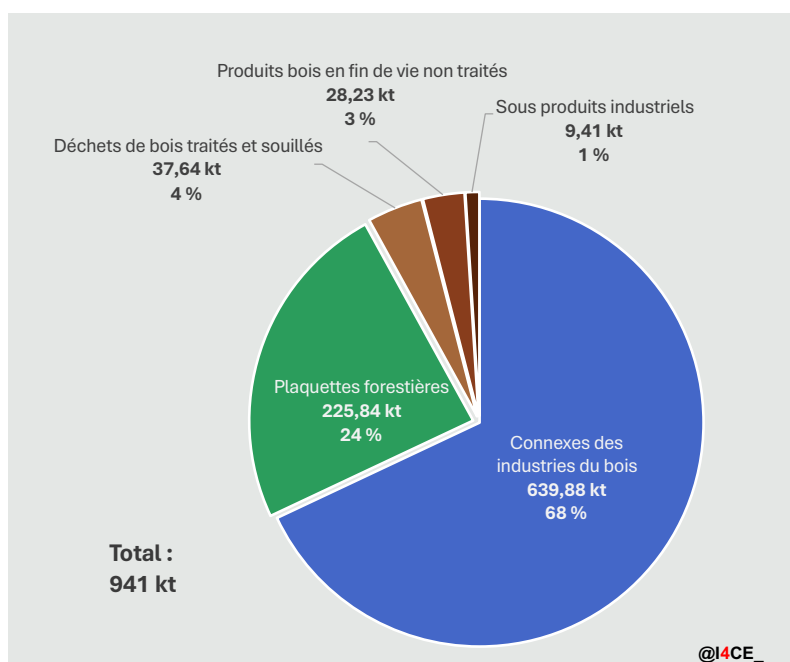
Tableau 4 Répartition géographique des projets BCIB

Région du site d'implantation du projet	Nombre de lauréats
Auvergne-Rhône-Alpes	12
Bourgogne-Franche-Comté	10
Grand-Est	5
Hauts-de-France	1
Normandie	1
Nouvelle-Aquitaine	10
Occitanie	3
Total général	42

@I4CE_

Source : I4CE d'après (ADEME, 2025f).

Figure 3 Répartition de la biomasse consommée par les projets BCIB 2022-2024

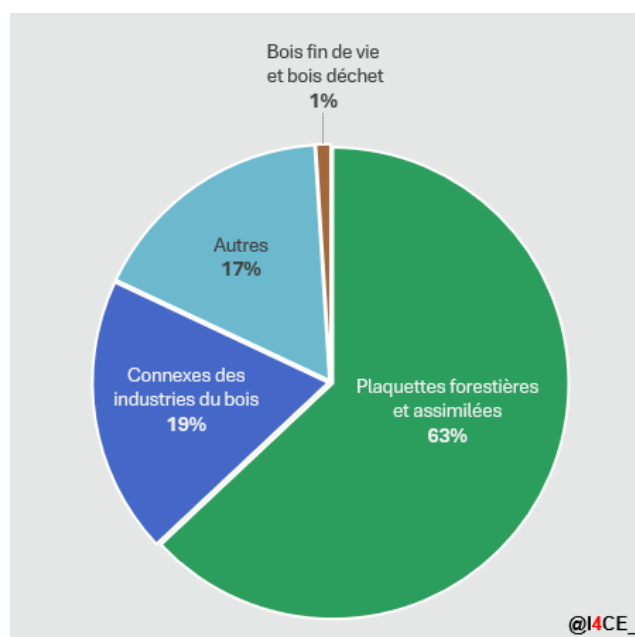


Source : d'après des données fournies par la Direction Bioéconomie et Energies renouvelables de l'ADEME en 2025

1.4 40 M€ pour le développement d'une filière de granulés en France [Granulés]

1.4.1 70% des financements pour les granulés bois

Figure 4 Répartition de la consommation de bois énergie pour les projets de l'AAP Granulés



Source : I4CE, d'après des données fournies par l'ADEME sur les consommations annuelles réelles de biomasse en TWh produits.

2 Du côté de l'industrie, des financements qui renforcent le modèle de production actuel [Compléments]

2.1 200 M€ pour soutenir l'industrialisation de la filière bois au service de la construction bas carbone [SCB]

L'appel à projets SCB subventionne des entreprises appartenant à tous les niveaux de la chaîne de transformation du bois, mais se tourne principalement vers les scieries. Ces dernières, qui assurent la première transformation de la grume, concentrent 25% des financements. Viennent ensuite les entreprises de la seconde transformation, qui fabriquent des produits rabotés (par exemple du bois d'ossature, des lames de terrasse, du bardage...) ou des produits d'ingénierie (par exemple du lamibois ou LVL, du CLT...). D'autres lauréats sont des panneautiers, qui produisent du contreplaqué ou des panneaux de process (OSB, MDF). On trouve également des producteurs d'isolants en bois. Enfin, il y a un ensemble d'entreprises spécialisées dans les systèmes constructifs bois, qui assurent l'assemblage voire la mise en œuvre d'éléments préfabriqués.

Parmi les 67 entreprises lauréates incluses dans notre analyse, 47 exercent une seule activité dans la chaîne de transformation du bois. Les scieries sont le type d'entreprise le plus représenté, avec 16 lauréats, soit près d'un quart du total (Figure 5). Elles sont suivies par :

- les entreprises des systèmes constructifs bois (13 lauréats),
- les fabricants de produits rabotés et de produits d'ingénierie (10 lauréats),
- les panneautiers (6 lauréats dont un projet abandonné¹),
- et les producteurs d'isolants bois (2 lauréats).

Les 20 autres entreprises, soit environ 30 % des lauréats, intègrent plusieurs niveaux de transformation (Figure 5). La plupart combinent la première et la seconde transformation (14 entreprises). Cinq entreprises opèrent la seconde transformation et l'assemblage et/ou la mise en œuvre de systèmes constructifs, sans gérer la première transformation. Une seule entreprise couvre l'ensemble des trois niveaux de transformation.

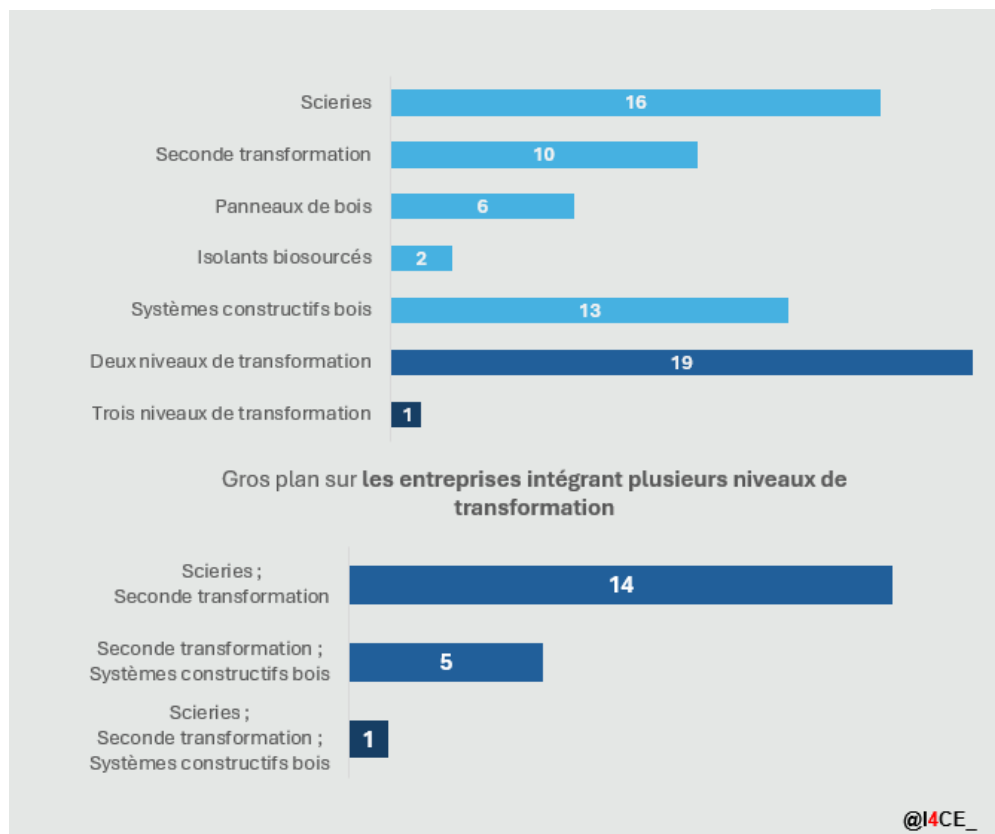
En cumulant les entreprises à activité unique et celles à profil intégré, les deux activités les plus fréquentes parmi les lauréats sont le sciage et la seconde transformation, chacune étant pratiquée par 30 entreprises.

La répartition des financements reflète cette diversité d'acteurs. Les scieries concentrent à elles seules 25 % des aides distribuées (49 millions d'euros), une part qui atteint 53 % si l'on inclut les entreprises intégrées combinant première et deuxième transformation (28 % des montants alloués, soit 54,3 millions d'euros) (Figure 12 du rapport principal). La seconde transformation bénéficie donc d'un soutien comparable, avec 17 % des financements attribués aux entreprises qui y sont exclusivement dédiées (32,5 millions d'euros), en plus de la part captée par les entreprises intégrées.

¹ Le projet ORPINIA a été abandonné en janvier 2026. Certaines données présentées dans cette section l'incluent. Lorsque cela était possible, il a été retiré dans le rapport principal, notamment pour certains agrégats (volumes de panneaux et de bois industrie additionnels) et l'évaluation de la contribution climatique (périmètre des dépenses évaluées). Dans cette annexe, il est toutefois maintenu dans les résultats détaillés, ce qui peut affecter particulièrement certaines données notamment celles sur la mobilisation additionnelle de bois industrie.

Les panneautiers reçoivent quant à eux 13 % des aides (26,3 millions d'euros), tandis que les fabricants d'isolants bois en captent 5 % (10,6 millions d'euros). Enfin, les entreprises spécialisées dans les systèmes constructifs bois perçoivent 8 % des aides (15 millions d'euros). Cette part monte à 12 % si l'on y ajoute l'unique entreprise couvrant les trois niveaux de transformation (1,6 million d'euros) et celles combinant systèmes constructifs et seconde transformation (5,9 millions d'euros).

Figure 5 Nombre d'entreprises lauréates par activité



Source : I4CE, d'après (ADEME, 2024e)

2.1.1 +3,6 Mm³ de bois mobilisés, concentrés sur 4 régions

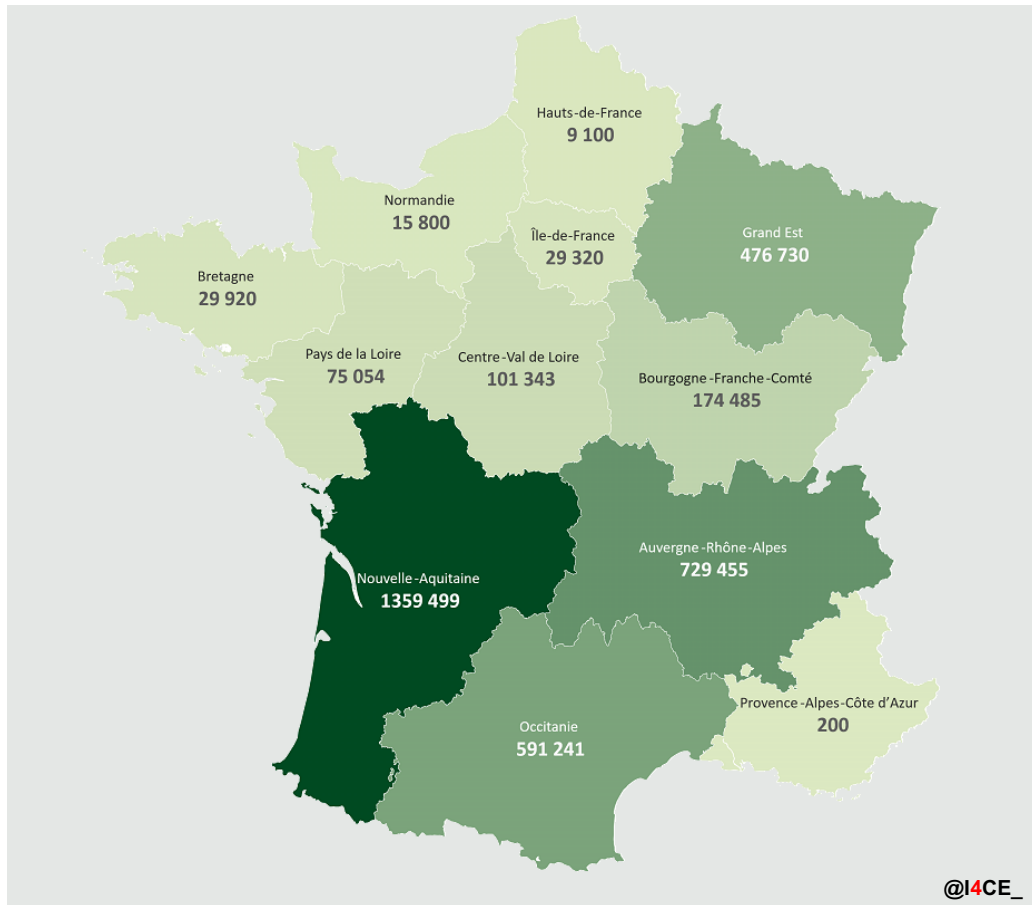
La répartition régionale des projets lauréats de l'appel à projets SCB révèle une forte concentration géographique des aides allouées et de la consommation supplémentaire de bois. Les projets soutenus devraient générer, à terme, une consommation supplémentaire d'environ 3,6 Mm³ de bois, répartie de manière très inégale sur le territoire (Figure 6).

La Nouvelle-Aquitaine se distingue très nettement, avec 1,4 Mm³/an, soit 38 % de la consommation additionnelle totale. Elle est suivie par Auvergne-Rhône-Alpes (0,7 Mm³, 20 %), Occitanie (0,6 Mm³, 16 %) et Grand Est (0,5 Mm³, 13 %). Ces quatre régions concentrent ainsi près de 90 % de la hausse totale prévue. Cette dynamique est majoritairement portée par la consommation de bois d'œuvre (BO), qui domine dans la plupart des régions. Seule la région Nouvelle-Aquitaine implique une consommation de BI plus significative (45%).

Cette dynamique est majoritairement portée par la consommation de bois d'œuvre (BO), qui domine dans la plupart des régions :

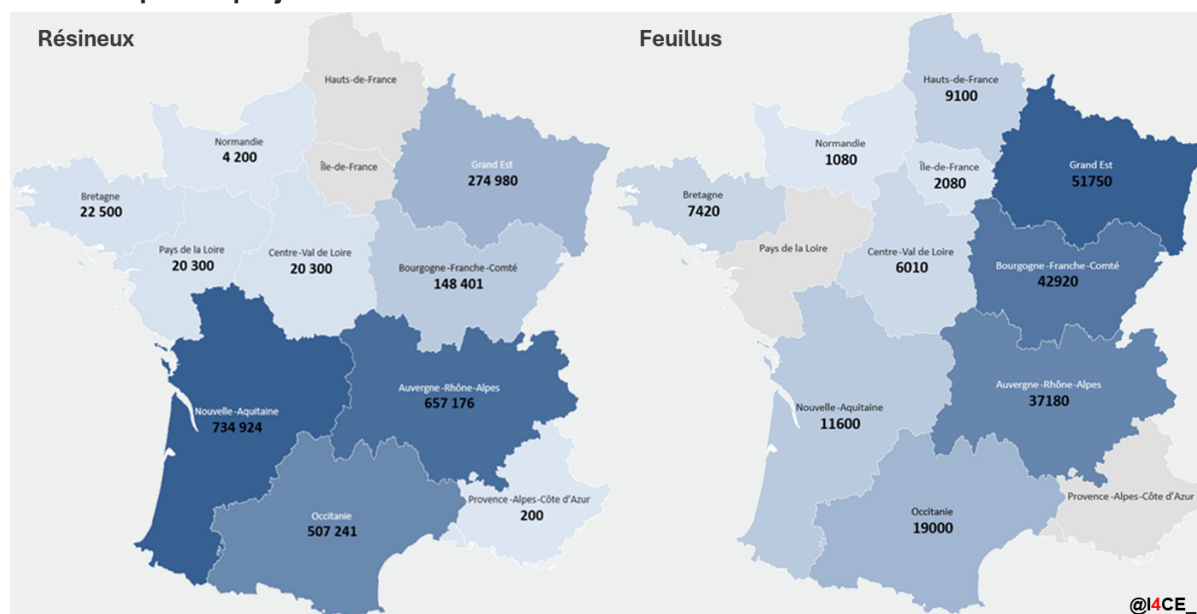
- En Nouvelle-Aquitaine, la hausse est répartie de manière équilibrée entre BO (55 %) et bois industrie (BI) (45 %) ;
- En Auvergne-Rhône-Alpes, elle repose quasi exclusivement sur le BO (96 %) ;
- En Occitanie, le BO représente 86 % de la hausse ;
- Dans le Grand Est, le BO reste majoritaire (69 %).

Figure 6 Consommation prévisionnelle totale supplémentaire (m3/an) de bois mobilisée par les projets SCB



Source : (ADEME, 2024f)

Figure 7 Consommation prévisionnelle totale supplémentaire (m³/an) de bois d'œuvre mobilisée par les projets SCB

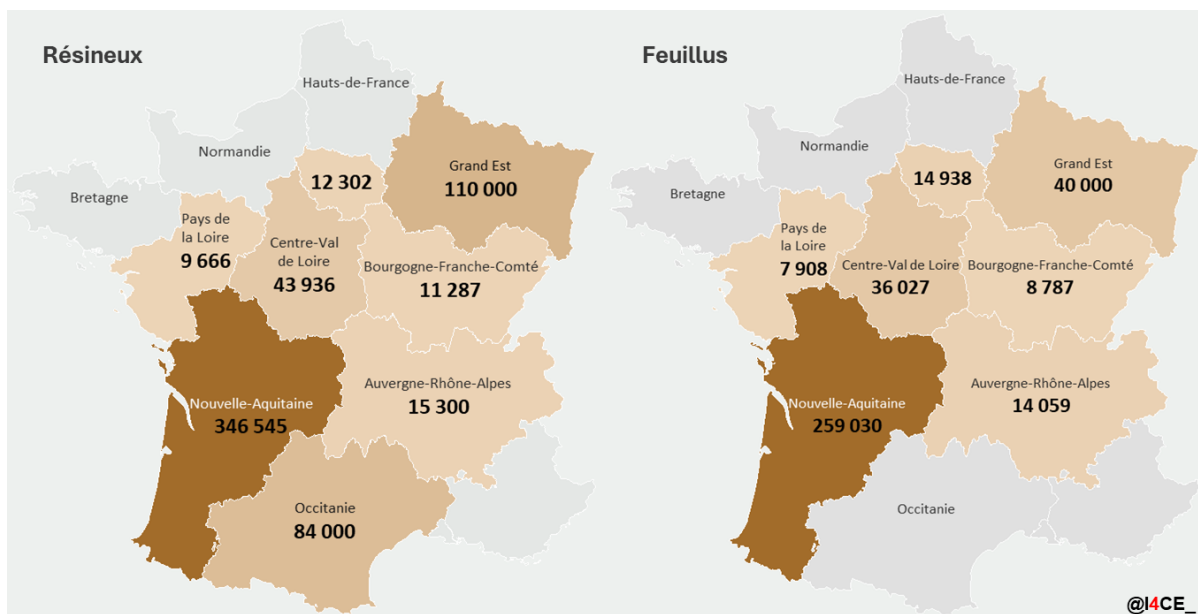


Source : ibid.

S'agissant spécifiquement du bois d'œuvre, les trois principales régions consommatrices sont la Nouvelle-Aquitaine (0,7 Mm³, 29 % du total), Auvergne-Rhône-Alpes (0,7 Mm³, 27 %) et l'Occitanie (0,5 Mm³, 20 %) (Figure 7). Dans ces régions, les volumes additionnels concernent quasi exclusivement des résineux (entre 94 % et 100 % des volumes). Le BO feuillu ne représente qu'une part marginale des volumes supplémentaires. Les principales régions concernées sont le Grand Est, la Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes, mais les volumes y restent modestes (inférieurs à 100 000 m³/an) (Figure 7).

Pour le bois industrie, la concentration est encore plus marquée : la Nouvelle-Aquitaine domine très largement, avec 0,6 Mm³/an, soit 60 % de la consommation additionnelle totale de BI (Figure 8). Elle est suivie du Grand Est (0,15 Mm³, 15 %), tandis que les autres régions affichent des volumes bien plus modestes. Le BI additionnel est constitué majoritairement de feuillus, représentant 63 % du BI en Nouvelle-Aquitaine et en moyenne 65 % du BI supplémentaire dans les régions concernées.

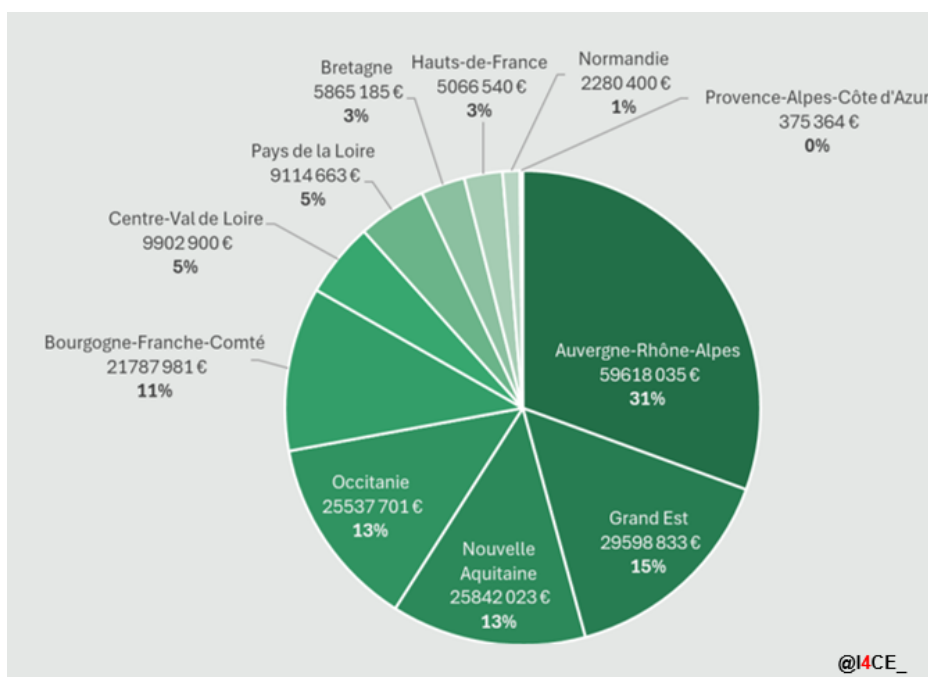
Figure 8 Consommation prévisionnelle totale supplémentaire (m3/an) de bois industrie générée par les projets SCB



Source : ibid. NB : le projet ORPINIA n'est pas exclu de ces données.

L'Auvergne-Rhône-Alpes capte la majorité des soutiens avec 60 M€, soit 31 % de l'enveloppe totale. Elle est suivie du Grand Est, qui capte 15 % des financements (environ 30 M€), puis de la Nouvelle-Aquitaine et de l'Occitanie, ex æquo, avec respectivement 26 M€ et 25 M€ (soit 13 % chacune) (Figure 9).

Figure 9 Aide allouée aux projets lauréats SCB



Source : I4CE, d'après (ADEME, 2024e)

2.2 76 M€ pour optimiser les procédés et moderniser l’outil industriel [IPPB]

Lancé dans le cadre du plan France Nation Verte, l’appel à projets “Industrialisation Performante des Produits Bois” (IPPB) s’inscrit dans la continuité de l’appel à projets SCB. Alors que celui-ci était fortement orienté vers la construction, l’appel à projets IPPB vise à soutenir un champ plus large d’investissements industriels, en cohérence avec l’objectif de renforcer la valorisation matière du bois en France.

La première relève de l’AAP IPPB a été ouverte au printemps 2024. Le dispositif poursuit un objectif général : améliorer la valorisation des différentes ressources bois, en donnant la priorité aux usages à longue durée de vie et à l’optimisation des procédés de transformation. Quatre axes thématiques structurent l’appel à projets :

Tableau 5 Axes thématiques de l’appel à projets IPPB

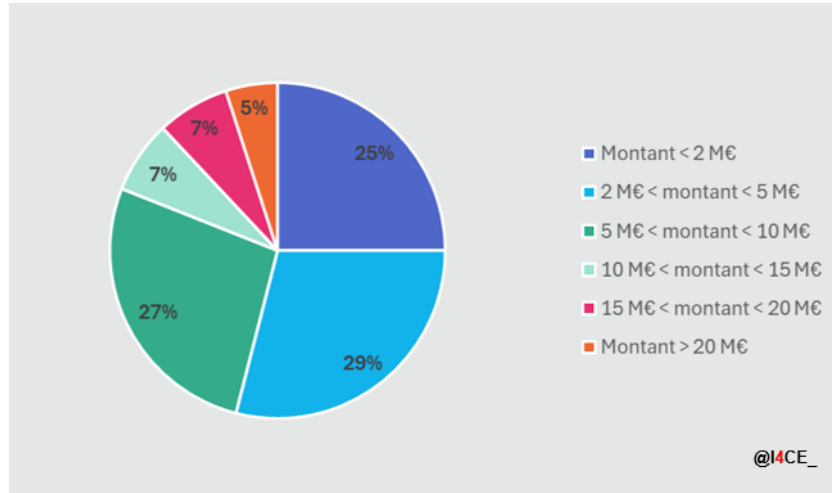
Axe 1	Valorisation de ressources bois issues de peuplements sinistrés, déperissants ou vulnérables aux effets du changement climatique.
Axe 2	Utilisation du bois en fin de vie dans des usages matière dans la construction, l’ameublement ou l’emballage.
Axe 3	Innovation et optimisation des procédés de transformation, via deux sous-axes.
Axe 3A	Soutien à la recherche, au développement et à l’innovation pour lever des verrous technologiques ou organisationnels, avec : - des procédés flexibles adaptés à plusieurs ressources bois, - de nouveaux produits à partir de ressources sous-exploitées (notamment feuillus et bois recyclé), - des techniques de séchage innovantes, - les procédés de collage et d’aboutage des essences nouvelles ou sous-exploitées, - la réduction de l’impact environnemental du collage, du traitement et de la finition des bois, - des systèmes constructifs bois innovants, - des plateformes techniques destinées au développement des compétences et à la formation des professionnels, - la caractérisation des matériaux de construction en bois afin démontrer leurs performances et leur compatibilité avec la réglementation et les normes en vigueur.
Axe 3B	Soutien à l’optimisation industrielle de la première et de la seconde transformation, via l’installation d’équipements performants (scanners, équipements de rabotage...) améliorant l’efficacité matière et énergétique.
Axe 4	Le développement d’unités de transformation renforçant l’offre française en produits d’ingénierie et en solutions constructives pour les secteurs collectif et tertiaire

Source : (ADEME, 2024b)

— Typologie et montant des projets

Les projets soutenus se caractérisent par des investissements de taille modérée : 25 % des investissements concernent des projets inférieurs à 2 M€ (Figure 10), une configuration quasi absente dans SCB du fait du seuil d'éligibilité plus élevé.

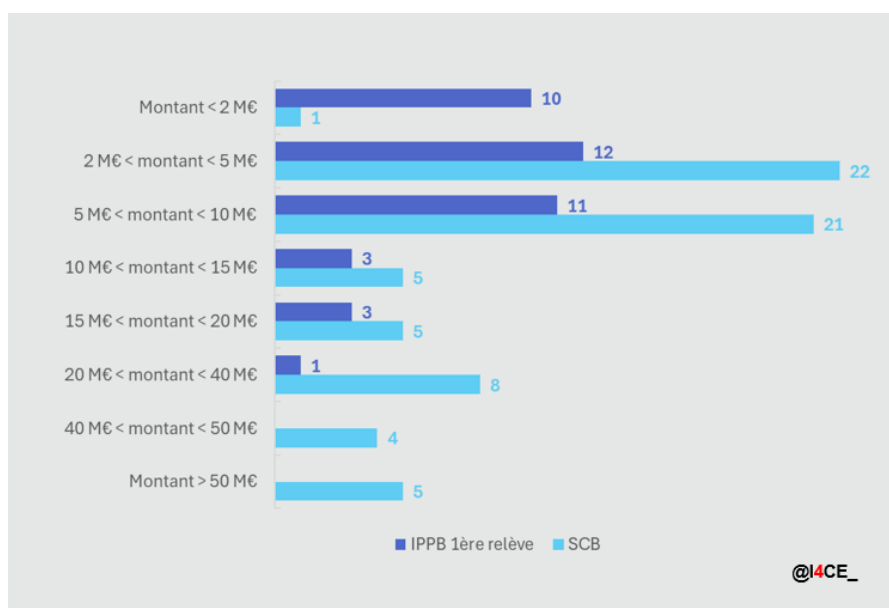
Figure 10 Répartition des projets IPPB par montant d'investissement



Source : (ADEME, 2025g)

La majorité des projets se situent entre 2 et 10 M€, tandis que le projet le plus important atteint 40–50 M€, contre cinq projets dépassant 50 M€ dans SCB (Figure 11).

Figure 11 Comparaison des projets par montant d'investissement entre les appels à projets SCB et IPPB

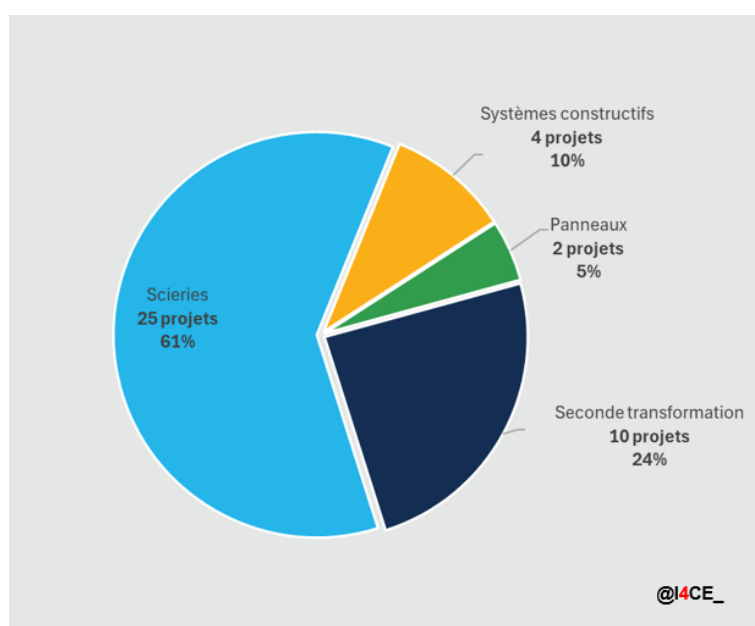


Source : ibid.

— Profil des lauréats

Parmi les 41 entreprises lauréates, les scieries sont majoritaires avec plus de la moitié des projets lauréats et près des deux tiers des subventions allouées (51 M€) (Figure 18 du rapport principal, Figure 12). Les industries de seconde transformation comptent 10 projets lauréats pour 20 % des aides (16 M€), et les panneautiers 9 % des aides et seulement 2 projets. Les entreprises assemblant et/ou mettant en œuvre des systèmes constructifs sont plus nombreuses (4 projets) mais elles ne captent que 3 % des aides (2 M€). Comparativement à SCB, ces derniers captent donc 4 fois moins de subventions en proportion (Figure 12 du rapport principal).

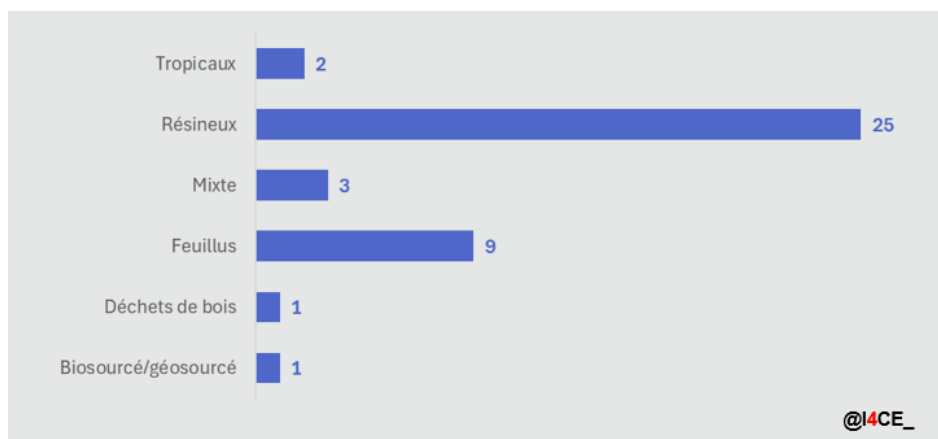
Figure 12 Répartition des projets IPPB par catégorie d'activité



Source : I4CE, d'après des données fournies par la Direction Bioéconomie et Energies renouvelables de l'ADEME en 2025.

— Ressources mobilisées

Figure 13 Nombre de projets IPPB par type de ressources mobilisées



Source : I4CE, d'après des données fournies par la Direction Bioéconomie et Energies renouvelables de l'ADEME en 2025.

3 Références

- ADEME. (2024a). Cahier des charges de l'appel à projets « Industrialisation performante des produits bois » (IPPB)—Version de la première relève.
- ADEME. (2024b). Fiches lauréats de l'appel à projets SCB, disponibles sur la librairie de l'Ademe.
- ADEME. (2024c, novembre 13). « Dispositifs France 2030 filière bois », présentation datée du 13 novembre 2024.
- ADEME. (2025a). Jeu de données « Les aides financières de l'Ademe » [Jeu de données].
- ADEME. (2025b, janvier 8). « Dispositifs nationaux bois IPPB et BCIB - Plan d'action France Nation Verte », présentation datée du 8 janvier 2025.
- DGE, X. A. (2023, juin 2). Plan France 2030 & Fonds Chaleur | Appel à projets—BCIAT 2023. Webinaire organisé par l'Association Technique Énergie Environnement (ATEE).